

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 5 MARS 2019**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, cinquième jour du mois de mars deux mille dix-neuf, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec (par conférence téléphonique) et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Substitut : M. Marco Savard pour M. le maire Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présents : M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

---

9 h 00 **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1882-03-19 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1883-03-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert, Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 5 février 2019, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

**A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**A.1 Règlement 1708**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1708 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée une nouvelle zone commerciale et autorise les classes d'usages « groupe commerce et service » et « service municipal ou gouvernemental » le tout situé à l'est et à l'ouest de la rue Douglas, entre le boulevard Saint-Luc au nord-est et la rue du Béarn au sud.

**A.2 Règlement 1741**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1741 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit une zone située sur la rue Bernier, entre les rues Savard et du Château.

**A.3 Règlement 1745**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1745 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie le calcul de la largeur d'un lot pour certaines situations en zone agricole.

**1.1.2 Modifications**

**A) Règlement 554**

**A.1 Adoption du règlement**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 554 remplaçant le règlement 547 concernant une dérogation en zone inondable pour des travaux sur la rue Poirier à Saint-Jean-sur-Richelieu, considérant qu'un plan révisé a été transmis par les représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**A.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 554.

**1.1.3 Urbanisme - Divers**

**A) Comité consultatif agricole (CCA) - Nomination**

Les membres du comité administratif recommandent la nomination de MM. Christian Kaiser, Réal St-Denis, Claude Vasseur, Claude Rivard et Mme Sandra Normandin pour représenter l'UPA, de même que les membres du comité schéma d'aménagement, soit MM. Réal Ryan, Alain Laplante, Martin Thibert, Luc Mercier de même que Mmes Suzanne Boulais et Renée Rouleau. Le nom du citoyen sera transmis par la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville préalablement à la séance régulière du 13 mars 2019. Les membres du comité administratif suggèrent également que l'ensemble des membres du comité schéma d'aménagement fasse partie du CCA puisque ce dernier a seulement un pouvoir de recommandation.

CAPV2019-03-05

**B) Plaine inondable**

**B.1 Ligne naturelle des hautes-eaux - Dépôt d'étude**

Le directeur général dépose l'étude réalisée par la firme Groupe BC2 relative à la détermination de la ligne naturelle des hautes-eaux de la rivière Richelieu par la méthode botanique experte. Cette dernière sera diffusée sur le site Web de la MRC du Haut-Richelieu.

**B.2 Cartographie vs cotes d'inondation**

Il est soumis que les travaux de cartographie de la plaine inondable vs l'établissement des cotes d'inondation suite au dépôt de l'étude déterminant la ligne naturelle des hautes-eaux de la rivière Richelieu par la méthode botanique experte est en cours de réalisation. À cet effet, une séance de travail se tiendra au cours du mois d'avril 2019 afin d'analyser les résultats.

**C) Culture du cannabis vs odeurs**

Des vérifications ont été faites par l'aménagiste par intérim relativement à la possibilité d'intégrer certaines dispositions de contrôle des odeurs issues de la culture du cannabis au schéma d'aménagement et de développement. Plusieurs vérifications ont été faites de même que des sondages auprès de diverses MRC et du MAPAQ. Il en ressort toutefois que le schéma d'aménagement et de développement ne peut traiter cet aspect.

**D) Milieux humides et hydriques - Encadrement**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches réalisées auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'il précise certains aspects allant à l'encontre de différents mandats ou responsabilités des MRC. Il est également demandé qu'une confirmation soit émise à l'effet que les plans régionaux de milieux humides et hydriques devant être intégrés au schéma d'aménagement et de développement et subséquemment, aux règlements locaux, ne constituent pas de l'expropriation déguisée.

**E) PRMHH - Financement**

Le directeur général soumet que le gouvernement du Québec versera 83 300\$ par MRC pour la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).

**2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 Aide financière annuelle - Remise**

Le directeur général soumet que la remise de l'aide financière annuelle accordée à divers organismes se tiendra à 19h20 le 13 mars 2019. Les montants suivants seront remis : Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) (1 500\$), Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la Soirée ès Arts (1 500\$), Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (10 000\$), Assisto.ca (5 000\$), L'Étoile, pédiatrie sociale (74 495,25\$) de même que le Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région (CABIR) (2 520,60\$).

**2.2 Programme Mobilisation-Diversité - Dépôt de projet**

Il est soumis qu'avant la période des Fêtes 2018, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) n'envisageait pas d'appel de projets pour le Programme Mobilisation-Diversité. L'orientation a toutefois été modifiée à la fin du mois de janvier 2019 de sorte que le programme est renouvelé et s'adresse aux MRC et municipalités seulement. Dans le cadre de ce programme, le Ministère verse 1\$ pour chaque dollar versé par le milieu. L'appel de projets se termine le 1<sup>er</sup> avril 2019. Puisque Droit à l'emploi (L'ANCRE) avait déposé une demande d'aide financière entre autres pour le renouvellement de deux ressources engagées dans le cadre de la première édition du

CAPV2019-03-05

Programme Mobilisation-Diversité, laquelle demande avait été référée au Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu, il est recommandé que la MRC du Haut-Richelieu reprenne le dossier et dépose la demande de subvention. Le projet se chiffre à 1 254 243,38\$ sur trois ans et la contribution de la MRC serait de 627 121,50\$.

Les membres du comité administratif recommandent de déposer le projet dans les délais impartis.

Il est également mentionné qu'un comité conjoint CETHR et Droit à l'emploi (L'ANCRE) a été constitué depuis 3 mois, lequel travaille à un plan d'action qui sera présenté aux membres du conseil le 21 mars 2019. Ce plan d'action évitera les doublons et maximisera les financements.

### **2.3 Projets mobilisateurs en économie sociale - Entente sectorielle**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la conclusion d'une entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale à être conclue entre les 14 MRC de la Montérégie ou leur organisme de développement économique, le MAMH, les 3 Pôles d'économie sociale, la Table de concertation des préfets de la Montérégie et Développement économique Longueuil et d'autoriser une somme totale de 10 000\$ versée au cours des 3 prochaines années à raison de 2 versements de 5 000\$. Il est mentionné que ces montants serviront à subventionner des projets retenus dans le cadre d'appels de projets publics et attribués à des organismes du territoire de chaque MRC.

### **3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **3.1 Rapport annuel d'activités AN 1**

Le rapport annuel d'activités de l'AN 1 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018) concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera déposé pour la prochaine séance ordinaire du conseil en vue de son adoption et transmission au ministère de la Sécurité publique.

### **4.0 FONCTIONNEMENT**

#### **4.1 Finances**

##### **4.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 mars prochain.

##### **4.1.2 Services bancaires**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à renouveler le contrat de services bancaires avec la Banque Nationale du Canada et ce, jusqu'au 30 juin 2021.

##### **4.1.3 Remplacement d'équipement - Site de relève**

1884-03-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le comité administratif autorise le directeur général à procéder à l'acquisition d'une unité d'air climatisé pour le site de relève de Saint-Blaise-sur-Richelieu suivant la soumission PB-2019-026 transmise en date du 19 février 2019 par la firme GNR Corbus inc. et ce, au montant de 5 110\$, taxes en sus;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**APARTÉ**      **Pouvoirs de dépenses - Actualisation**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de modifier les règlements relatifs aux pouvoirs de dépenses du comité administratif (de 10 000\$ à 20 000\$) et du directeur général (de 5 000\$ à 10 000\$). Cette orientation actualise les pouvoirs aux prix contemporains et allège l'administration.

**4.2**            **Divers**

**4.2.1**         **Demandes d'appui**

**A)**             **Pacte fiscal - Financement des MRC**

Les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution d'appui aux démarches entreprises afin que le gouvernement du Québec considère l'importance des MRC dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités, notamment en leur assurant un financement des coûts en concordance avec les responsabilités et compétences qui leur sont confiées.

**B)**             **PLIU - Remboursement de taxes nettes**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches entreprises auprès du gouvernement du Québec afin que le Programme d'aide pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier rembourse les taxes nettes.

**C)**             **Récupération et recyclage - Plastiques de ferme**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de l'UPA Haut-Saint-Laurent afin que des projets puissent être déposés dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ou tout organisme de support afin qu'un service de récupération et de recyclage de plastiques de ferme à l'échelle régionale puisse être implanté.

**5.0**            **COURS D'EAU**

**5.1**            **Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville -  
Demande de statut**

À la demande des membres du comité administratif, des échanges sont intervenus entre le coordonnateur de cours d'eau et Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville. Après analyse, il est demandé à ce qu'une lettre soit acheminée aux représentants de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville en vue de les informer qu'aucune résolution du conseil de la MRC du Haut-Richelieu n'interviendra relativement à la détermination du statut des lots 5 107 680, 6 120 583 et 5 107 686 puisque ces décisions relèvent strictement du domaine technique.

**6.0**            **VARIA**

**6.1**            **Projet de développement de la rivière Richelieu**

Madame Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville, demande si le conseil de la MRC du Haut-Richelieu a nommé M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, président de la Station nautique. Il est mentionné que depuis plusieurs années, la MRC nomme un représentant de la MRC pour siéger au sein du comité de la Station nautique et qu'il n'y a pas de lien entre la nomination annuelle et la

CAPV2019-03-05

gestion du projet de bateaux-taxis. Les membres du comité administratif demandent qu'une réunion soit convoquée par Mme Isabelle Charlebois réunissant les maires et directeurs généraux des 7 municipalités longeant la rivière Richelieu de même que Mme Sophie Latour de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**7.0** PÉRIODE DE QUESTIONS

**8.0** LEVÉE DE LA SÉANCE

1885-03-19 Sur proposition du conseiller régional M. Marco Savard,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 5 mars 2019.

ADOPTÉE

---

M. Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier